



Sudptt77 – BP 584 – 77016 Melun cedex

Tel : 01 60 56 99 40

Mail : sudptt77@wanadoo.fr

Facebook : [sudptt77](https://www.facebook.com/sudptt77)

Négociations salariales à La Poste En grève jeudi 15 février !

Alors que l'inflation continue à sévir, atteignant sur une année des scores à deux chiffres pour les produits du quotidien (alimentaire, hygiène etc.) ; alors qu'une nouvelle hausse du tarif de l'électricité vient de prendre effet en février, les négociations salariales annuelles se sont ouvertes à La Poste...

... et les propositions de nos patrons en matière de salaires pour 2024 constituent une véritable provocation !

Pour les postiers(e)s salarié(e)s des classes I et II

La Poste propose une augmentation générale de ... 0,6 % pour l'année 2024 !

Pour attirer les signataires éventuels d'un accord salarial aussi honteux, La Poste met en avant deux autres mesures salariales, censées gonfler la rémunération des salarié-e-s des classes I et II : une "amélioration" des grilles de salaire d'une part et une "hausse" du complément de rémunération (CDR) d'autre part.

Prenons l'exemple d'1 postier(e) salarié(e) ayant 15 ans d'ancienneté :

l'évolution de sa rémunération, incluant l'ensemble de ces mesures (augmentation générale, grille salariale et complément de rémunération) serait, selon son grade en classe I ou II:

I-2 : gain total de 43,93 euros bruts mensuels (environ 33,88 euros nets) à partir de juillet 2024

I-3 : gain total de 44,53 euros bruts mensuels (environ 34,28 euros nets) à partir de juillet 2024

II-1 : gain total de 44,97 euros bruts mensuels (environ 34,62 euros nets) à partir de juillet 2024

II-2 : gain total de 45,90 euros bruts mensuels (environ 35,34 euros nets) à partir de juillet 2024

II-3 : gain total de 47,06 euros bruts mensuels (environ 36,23 euros nets) à partir de juillet 2024

Une augmentation d'une trentaine d'euros nets par mois, très en-dessous de l'inflation, et ce à partir de juillet 2024 seulement, soit sur la deuxième moitié de l'année 2024 uniquement !!!!

Pour les postier(e)s salarié(e)s de classe III

La Poste propose une augmentation exclusivement **individuelle**, au bon vouloir de la hiérarchie et "à la tête du client", dans la limite de 2,5 %, ainsi qu'une hausse du complément de rémunération qui est de :

5,19 euros bruts mensuels pour les III-1

5,26 euros bruts mensuels pour les III-2

5,61 euros bruts mensuels pour les III-3

Ce sera la même « hausse » du complément de rémunération pour les fonctionnaires de classe III

Pour les postier(e)s fonctionnaires des classes I et II

Pour les fonctionnaires les augmentations de la valeur du point d'indice se font lors de négociations salariales Fonction Publique. Cependant La Poste peut directement intervenir sur leur bulletin de salaire via le complément de rémunération. Au vu de l'énormité des sommes proposées à partir de juillet 2024, nous avons renoncé à convertir les gains bruts en nets:

I-2 : gain de 3,87 euros bruts mensuels

I-3 : gain de 4,06 euros bruts mensuels

II-1 gain de 4,04 euros bruts par mois

II-2 gain de 4,46 euros bruts mensuels

II-3 : gain de 4,76 euros bruts mensuels

Pourtant de l'argent il y en a !!!!!!!! Nos patrons ont versé en 2023 environ 740 millions d'euros aux deux actionnaires de La Poste (l'Etat et la Caisse des Dépôts).

Postier(e)s ou actionnaires,

La Poste a fait son choix ... imposons le nôtre !

Face à ces propositions, aussi misérables que méprisantes, qui sont en réalité une véritable provocation des dirigeants de La Poste, une réaction s'impose !!!!

**En grève jeudi 15 février !
Pour répondre du tac au tac à nos patrons
en plein cœur des négociations salariales !**

Salarié-e-s et fonctionnaires, exigeons ensemble :

**300 euros mensuels supplémentaires via le complément de rémunération
la mise en place d'un 13ème mois médian pour toutes et tous
l'indexation des salaires sur l'inflation**